

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction des Monuments et Sites
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / boîte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2328-0052/01/2017-157
N/Réf. : AA/BDG/AUD30001/s.611
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue du Buis – Cimetière de Boitsfort.
Reconstruction d'une portion du mur d'enceinte du cimetière.
(Dossier traité par M. B. Campanella - DMS)

Avis conforme

En réponse à votre courrier du 16/10/17, reçue le 16/10, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 18/10/17.

La demande concerne le cimetière de Boitsfort qui est attenant au site classé de la Forêt de Soignes.

Historique du dossier

La présente demande fait suite à une première demande (19/08/2009) de reconstruction d'une portion du mur d'enceinte du cimetière, demande qui avait fait l'objet d'un avis conforme défavorable de la CRMS en sa séance du 18/06/2010. L'avis de la CRMS était fondé sur les éléments suivants : les interventions proposées ne reposaient pas sur une étude préalable suffisante du mur existant, la partie reconstruite altérerait sensiblement l'aspect du mur qui est mitoyen avec la forêt, la solution proposée pour stabiliser l'autre partie du mur modifiait le relief du site classé et, enfin, l'intervention nécessitait l'abattage d'une vingtaine d'arbres situés dans le site classé dont certains sont remarquables.

Suite à ce premier avis de la CRMS, un complément au dossier concernant la stabilité a été introduit et l'organisation même du chantier a été revue, afin d'en réduire les incidences du côté de la forêt.

Demande

Le projet de reconstruction du mur reprend les données techniques du projet de 2009 : la fondation consiste en une structure en *master blocs* sur stabilisé (avec déblaiement et stockage de la terre). Un complexe drainant est prévu à la base du mur du côté cimetière. Le mur est reconstruit en briques avec un appareillage en panneresse, sous un couvre-mur en brique sur pointe. Le parement descend plus bas, coté forêt, pour tenir compte de la différence de niveau.

Le chantier a été revu dans son déroulement afin d'en limiter l'impact, malgré tout invasif, pour cette zone de la forêt de Soignes. Le charroi sera adapté et limité dans le tonnage, les sols seront protégés par des plaques de roulement et/ou un géotextile suivant les sections, et le fossé à franchir sera doté de billes de chemin de fer.

Avis de la CRMS

La CRMS est favorable à la reconstruction du mur du cimetière. Toutefois, tel que prévu, elle craint pour la stabilité générale du mur reconstruit, au vu de la différence de niveau entre le cimetière et la forêt. Elle suggère de renoncer à faire reposer le nouveau mur sur une cornière métallique ancrée dans la fondation et propose d'élargir la semelle de la fondation, au minimum de l'épaisseur du mur, afin d'y faire reposer le nouveau mur en briques. Elle conseille aussi de vérifier l'éventuelle nécessité d'un épinglage/agrafe du mur. Ensuite, elle demande que l'aspect du mur reconstruit soit identique à celui de la partie du mur encore debout, à savoir un appareillage en croix /debout. La continuité du modèle existant de couvre-murs doit également être assurée.

Au niveau du chantier, la CRMS demande, outre les mesures préconisées, d'assurer la protection des racines, des branches basses et des troncs des arbres restant en place. Elle demande aussi de veiller à ce qu'aucun engin lourd n'ait accès à la dernière portion pentue du chantier. Si la CRMS accepte l'abattage de 13 (ou 15 selon la note) arbres de petit diamètre, elle demande la replantation d'arbres dans cette partie du chantier.

La CRMS encourage donc la reconstruction du mur effondré, dans les réserves émises concernant la stabilité et l'aspect final du mur, ainsi que dans le déroulement raisonné du chantier et de la remise en état des lieux côté forêt.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. DE BORGER
Vice-Président f.f.

c.c. M. Bruno Campanella (BUP - DMS)